



Extrait de l'annexe de l'Avis n° 2012-AV-0147 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 10 avril 2012

4 - Dans le domaine des examens non destructifs (END), l'ASN :

Rappelle que la recherche et développement dans le domaine des END a pour objectif de détecter et de caractériser les endommagements de matériaux et de fournir un appui à la qualification des procédés END, conformément aux exigences réglementaires (article 8 et 9 de l'arrêté du 10 novembre 1999).

Estime nécessaire de développer des méthodes et des outils pour améliorer l'interprétation des signaux détectés et la caractérisation des défauts dans les matériaux afin de s'assurer de la pertinence des outils de contrôle et de garantir la qualité des moyens de détections d'anomalies dans les composants.

Recommande de :

- améliorer les techniques de contrôle des endommagements de matériaux, par le développement et l'utilisation de nouveaux moyens, notamment par l'utilisation de moyens d'automatisation et d'optimisation de l'analyse des signaux ;
- développer de nouveaux outils de contrôle permettant de contrôler les zones difficiles d'accès et de caractériser les nouveaux phénomènes rencontrés, notamment sur les générateurs de vapeur ;
- consolider et conserver les compétences et connaissances dans le domaine de l'endommagement des matériaux et des moyens de surveillance.